



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**

CAMPAGNE PLUIE- INONDATION

**LES 8 BONS
COMPORTEMENTS EN CAS DE
PLUIES MEDITERRANEENNES
INTENSES**

AOUT 2021

SOMMAIRE

Introduction

- 4 Les 8 réflexes qui sauvent

1^{ÈRE} PARTIE

Les enjeux de la campagne face aux pluies méditerranéennes intenses

- 7 Quels types d'inondations dans l'arc méditerranéen ?
- 9 Quels facteurs aggravants ?
- 11 Quel coût économique des inondations ?
- 11 Quelles actions pour l'adaptation aux risques d'inondation ?

2^{ÈME} PARTIE

Agir avec les acteurs concernés

- 14 Anticiper grâce à l'implication du citoyen et savoir répondre

3^{ÈME} PARTIE

Les moyens d'agir

- 18 La vigilance : les dispositifs de référence sur les dangers météorologiques et hydrologiques
- 19 La vigilance crues : un service dédié à la prévision des crues
- 20 La vigilance « pluie-inondation »
- 21 Les dispositifs complémentaires à la vigilance : APIC et Vigicrues Flash
- 22 Vigilance et alerte : quelle différence ?

Introduction

On ne peut que constater la récurrence d'événements violents sur l'arc méditerranéen causant des décès et des dégâts matériels considérables.

En 2015 les Alpes-Maritimes déplorait 20 décès, département également touché en 2020 avec 9 décès et 9 disparus ; en 2018 on se rappelle également une crue dramatique dans l'Aude qui avait fait 14 décès.

Que chacun soit conscient des risques et adopte des comportements prudents est une nécessité pour prévenir des pertes humaines et ce d'autant plus dans un contexte de changement climatique renforçant l'intensité des événements.

Aussi, depuis 2016, une campagne annuelle de sensibilisation et d'information des populations exposées aux phénomènes de pluies intenses et d'inondations vise à inciter le grand public à avoir les bons réflexes et une attitude responsable lors d'épisodes de pluies intenses. Elle est déployée lors de la saison dite « cévenole » de début septembre au 15 décembre. Il est important de poursuivre les efforts de sensibilisation de nos concitoyens.

L'information préventive est un fort engagement du Gouvernement, afin que chacun s'approprie les bons comportements de sauvegarde à adopter ainsi que les consignes à respecter pour assurer sa sécurité. Le ministère de la Transition écologique, avec l'appui du ministère de l'Intérieur, renouvelle cette campagne de communication grand public en 2021.

Elle débutera le 25 août et prendra fin le 31 octobre 2021.

Les préfets de zone de défense et de sécurité Sud et Sud-Est, en concertation avec les préfets des 15 départements concernés (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse) sont ainsi mobilisés, en lien avec l'ensemble des services de l'État et des collectivités concernées, et avec l'appui de la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen ».

Cette 6^e campagne est accessible sur une page internet nationale dédiée.

Elle est centrée sur la presse quotidienne régionale, les sites internet et les réseaux sociaux les plus pertinents, afin de diffuser efficacement les bons comportements à adopter en cas d'épisodes pluvio-orageux intenses.

Afin de multiplier les voies de communication, elle est également relayée par de nombreux partenaires nationaux et locaux au premier rang desquels les collectivités locales directement concernées pour veiller à la sécurité de leurs concitoyens.

Les 8 réflexes qui sauvent

354 459
visites

sur le site de la
campagne en 2020



Un des défis majeurs de la prévention des inondations est celui de la mobilisation de tous : services de l'Etat, collectivités, citoyens, associations, entreprises...

8 bons comportements

Le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur, lance la campagne annuelle sur **les 8 comportements à adopter en cas d'inondation**, comportements qui peuvent **sauver des vies**.

Certains réflexes comme prendre sa voiture, descendre dans son sous-sol doivent absolument être évités.

Les messages relatifs aux gestes qui sauvent doivent donc être rappelés pour éviter les mises en danger.

Le calendrier de la campagne 2021

Du 25 août au 31 octobre 2021

La cible

Tous les habitants des 15 départements méditerranéens qui connaissent des pluies intenses de type cévenol : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

Cela représente une population de 9,1 millions d'habitants. En effet, les épisodes méditerranéens peuvent être destructeurs loin de la côte.

Les objectifs

Diffuser la culture du risque pour que chacun puisse adopter les comportements qui sauvent :

- Communiquer les bons gestes à avoir en cas d'épisode méditerranéen de pluie intense en amont et en période d'urgence
- Inciter à l'adoption de ces bons gestes

Un dispositif dans la presse quotidienne régionale

Parution dans la presse quotidienne régionale du 25 août au 18 septembre 2021

Un dispositif digital

La campagne sera massivement diffusée du 25 août au 31 octobre 2021 : native ads, réseaux sociaux (Facebook, Instagram), display mobile, audio digital avec un ciblage précis des populations présentes dans les départements concernés

Un hashtag est également mis en place : [#PluieInondation](https://twitter.com/PluieInondation)

Une page Internet dédiée pour en savoir plus

www.pluie-inondation.gouv.fr

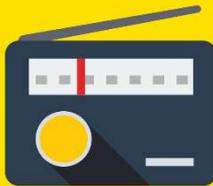


GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements en cas de pluies intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**Je ne prends pas
ma voiture
et je reporte
mes déplacements**



**Je me soucie
des personnes
proches,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**Je m'éloigne
des cours d'eau**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâti-
ment et surtout pas sous
un arbre pour éviter un
risque de foudre



**Je ne descends pas
dans les sous-sols
et je me réfugie
en hauteur,
en étage**



ROUTE INONDÉE

**Je ne m'engage
ni en voiture
ni à pied**
Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas
chercher mes
enfants à l'école,**
ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
114 pour les personnes sourdes et malentendantes
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



VIGICRUES



1^{ère} partie

Les enjeux de la campagne face aux pluies méditerranéennes intenses

11 juin 2020 - Ajaccio (2A) - Crédit photo : Philippe Casanova

Plus de
10 000

communes
métropolitaines soit

17

millions

d'habitants en zone
inondable en France

Les inondations par débordement de cours d'eau, par ruissellement, remontées de nappes, submersion marine, ou en contexte torrentiel représentent le **premier risque naturel en France** :

- par l'importance des dommages qu'elles provoquent,
- le nombre de communes concernées,
- l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones (17 millions de personnes et 40% des emplois potentiellement exposés au risque débordement de cours d'eau).

L'année 2020 a notamment été marquée par deux épisodes cévenols majeurs, en septembre dans le Gard et en octobre dans les Alpes-Maritimes. **Les cumuls de précipitations ont été extrêmes et les conséquences des crues catastrophiques.**

De septembre à la mi-décembre, les territoires de l'arc méditerranéen sont davantage exposés à des épisodes de pluie intense, qui peuvent conduire à des crues soudaines et dangereuses.

Selon les données relatives aux reconnaissances de catastrophes naturelles entre 1982-2015, sur les 50 communes françaises les plus touchées par les différents phénomènes d'inondation, 38 font partie de l'arc méditerranéen, soit 76 %. Parmi les 20 premières, la quasi-totalité fait partie de l'arc méditerranéen et 60 % se trouvent dans les Alpes-Maritimes (06).

Le Gard, l'Ardèche, l'Hérault et la Lozère figurent en tête des départements où on observe le plus souvent des épisodes apportant plus de 200 mm de pluie en 24 heures, **mais tous les départements de l'arc méditerranéen peuvent être concernés.**

QUELS TYPES D'INONDATIONS DANS L'ARC MÉDITERRANÉEN ?

Des
crues
éclaircs,
des
averses
violentes

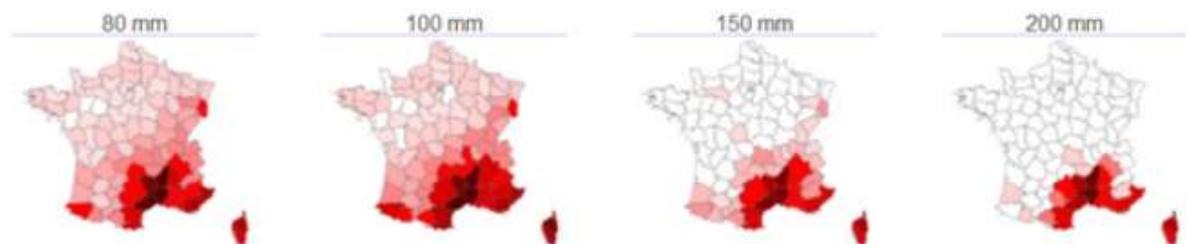
Les épisodes méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée qui peuvent générer des orages violents parfois stationnaires. Ils se produisent de façon privilégiée en automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation.

Le terme « cévenol » est parfois employé pour caractériser tout épisode apportant des pluies diluviennes sur les régions méridionales, car le massif des Cévennes est réputé pour l'intensité des épisodes qui l'affectent. Pour autant, des situations fortement pluvieuses frappent tout l'arc méditerranéen et sont donc loin d'être exclusivement "cévenoles".



Source : Météo-France

Les régions de France les plus exposées à des pluies diluviennes pouvant apporter plus de 200 mm, soit 200 litres par m², en une journée (voire dans certaines situations beaucoup plus !) se situent principalement en bordure de la mer Méditerranée, même si le phénomène a déjà été observé dans d'autres départements de la moitié sud de la France.



Source : Météo-France : Cartes de la fréquence d'apparition d'épisodes pluvieux ayant apporté plus de 80, 100, 150 ou 200 mm en une journée sur au moins un point de mesure par département (mars 2021) – <http://pluiesextremes.meteo.fr>

Plus de 100 mm de pluies en une heure ou deux

Plus de 100 mm de pluies peuvent ainsi s'abattre **en une heure ou deux**. C'est environ 15 % du total des pluies sur une année dans le Gard! Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des **phénomènes brutaux de ruissellement** peuvent survenir.

En octobre 2020, le Var à Nice, passait ainsi de moins de 50cm de hauteur d'eau à près de 5 m en l'espace de 2 heures 15, avec une augmentation du débit de près de 2 500 m³/s. Le pic de crue à Nice a

atteint alors 2 900 m³/s. A titre de comparaison, la crue de la Seine à Paris en 2016, a entraîné une augmentation de débit de l'ordre de 1500 m³/s ... en 5 jours.

En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents. En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et peuvent également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

Les principaux épisodes majeurs ayant frappé l'arc méditerranéen de 1875 à 2020 sont présentés sur le site : <https://www.150ansinondations.com/> et <http://pluiesextremes.meteo.fr>



QUELS FACTEURS AGGRAVANTS ?

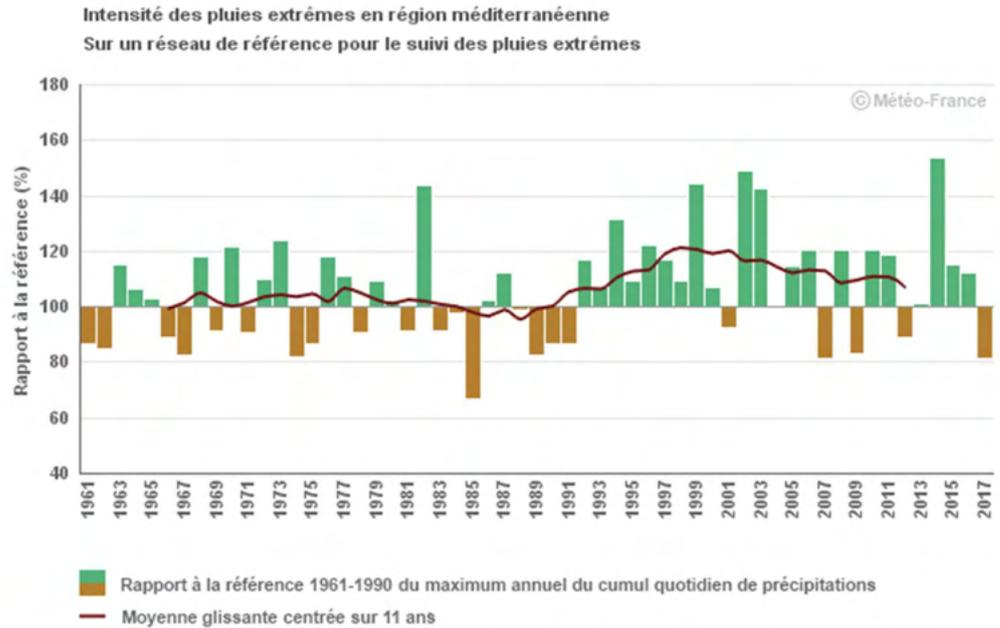
Le changement climatique

L'étude des précipitations, notamment dans les régions méditerranéennes, reste un défi majeur pour les climatologues. Les études montrent néanmoins que les épisodes méditerranéens pourraient être plus intenses à la fin du XXI^e siècle.

Si le changement climatique ne génère pas de nouveau type d'évènement météorologique, il peut en amplifier la probabilité de survenue. L'analyse des événements pluvieux extrêmes méditerranéens au cours des dernières décennies permet de dégager les tendances suivantes pour les régions françaises :

- intensification des fortes précipitations dans les régions méditerranéennes entre 1961 et 2015 : +22 % sur les maxima annuels de cumuls quotidiens, avec une variabilité interannuelle très forte.

- augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens les plus forts, en particulier ceux dépassant le seuil de 200 mm en 24 h.



Source : Météo-France : Intensité des pluies extrêmes en région méditerranéenne
<http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>

L'aménagement des territoires

Le problème des inondations n'est pas uniquement un phénomène climatique. L'action de l'homme sur son territoire peut également avoir un impact fort sur les flux d'eau générés lors d'événement pluvieux et aggraver les phénomènes naturels.

En 2019, en France, selon les fichiers fonciers, environ 9,3 % des sols sont artificialisés, contre 6,9 % en 1992. Cette artificialisation des sols contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondation en rendant les sols moins perméables. En effet, l'imperméabilisation des sols limite l'infiltration des eaux et l'alimentation des eaux souterraines, et augmente ainsi les volumes d'eaux ruisselées rejoignant également les cours d'eau.

Le Gouvernement a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette à terme » dans le Plan Biodiversité 2018. Le projet de loi Climat et résilience prévoit quant à lui une réduction par deux de la consommation d'espaces naturels sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente.

En
2019

l'artificialisation
des sols en France
représente environ

9,3 %

La moyenne des dommages assurés est de

570 M€ /an

pour les inondations en France

QUEL COÛT ÉCONOMIQUE DES INONDATIONS ?

Le risque d'inondation est le risque naturel le plus répandu et le plus coûteux :

- par l'importance des dommages qu'il provoque,
- le nombre de communes concernées,
- l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones sensibles.

D'ici 2050, le coût des indemnités pourrait être multiplié par 1,5 en raison notamment de l'influence du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques à l'origine des inondations.

Ceci renforce la nécessité d'une politique de prévention efficace.

Dans l'arc méditerranéen :

- **67 % des communes** ont connu depuis 1995 des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des Catastrophes Naturelles pour le péril inondation.
- 96 % des communes ont été reconnues au moins une fois comme ayant subi une catastrophe naturelle liée aux inondations.
- Les 5 communes où l'état de catastrophe naturelle, lié aux inondations, a été reconnu le plus grand nombre de fois sont toutes situées dans le département des Alpes-Maritimes (Saint-Laurent du Var 30 fois, Cannes et Cagnes-sur-Mer 35 fois, Antibes et Nice 42 fois). Viennent ensuite les communes de Villeneuve-Loubet, Vallauris et Narbonne, reconnues 28 fois en état de catastrophe naturelle lié aux inondations.
- 9 communes de l'arc méditerranéen ont un coût cumulé des sinistres inondation supérieur à 100 millions d'euros (Cannes, Mandelieu-la-Napoule, Arles, Marseille, Alès, Nîmes, Montpellier, Draguignan et Fréjus).

QUELLES ACTIONS POUR L'ADAPTATION AUX RISQUES D'INONDATION ?

La prévention des risques naturels est une composante centrale de l'adaptation au changement climatique porté par le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC2), pour la période 2018-2022. Elle joue un rôle majeur pour sauver des vies humaines, limiter les coûts des dommages, et réduire la vulnérabilité des territoires. Plus la prévention sera efficace, moins les dépenses seront importantes pour réparer les dégâts causés par une catastrophe.

Plusieurs leviers contribuent à cette politique partenariale dont la combinaison assure l'efficacité d'ensemble.

L'État s'appuie sur un large réseau d'opérateurs techniques et scientifiques, en particulier **Météo-France**, pour **améliorer la connaissance des risques naturels**, et permettre la prévision des phénomènes extrêmes (pluies intenses, crues rapides).

Les services de l'État dans les départements élaborent des **plans de prévention des risques d'inondation (PPRi)** pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées. Sur l'arc méditerranéen, environ 50 % des communes sont dotées d'un PPRi approuvé.

200 PAPI

labellisés sur la
période 2011-2020

Les collectivités **élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)**, qui traitent des différents aspects de la prévention des inondations. La labellisation des PAPI permet de cofinancer les actions de connaissance et de prévention.

De 2011 à fin 2020, 200 PAPI ont été labellisés en France (92 PAPI d'intention et 108 PAPI complets) pour un montant total d'actions de 2,34 Mds € avec une participation de l'État de 962 M€, dont 934 M€ au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Avec **67 PAPI labellisés** pour un montant total d'actions **d'environ 900 millions d'euros** depuis 2011, les régions Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie et Corse (zone de défense et de sécurité sud) ainsi que la Drôme et l'Ardèche font partie des territoires les plus dynamiques en matière d'élaboration de tels programmes.

L'efficacité de cette politique repose sur **la mobilisation de l'ensemble des acteurs** et en premier lieu sur l'action cohérente de l'État, en particulier de ses services déconcentrés, et des collectivités locales. Plusieurs associations sont également mobilisées pour participer, par exemple, à la diffusion de la culture du risque.

La mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » (MIAM)

Au sein des services de l'État, la mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation dans l'arc méditerranéen a été créée par le Préfet de Zone de Défense et de Sécurité Sud depuis le 1er juin 2017. Elle est placée auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et anime la stratégie zonale de prévention des risques d'inondation. Cette mission joue un rôle clé pour relayer la campagne au niveau local.

Retrouvez le site de la mission : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html>



2^{ème} partie

Agir avec les acteurs concernés

2 octobre 2020 - Roquebillière (06) Crédit photo : Bernard Cardelli

ANTICIPER GRÂCE À L'IMPLICATION DU CITOYEN ET SAVOIR RÉPONDRE

Sécurité des populations, réduction des dommages et raccourcissement des délais de retour à la normale sont les trois grands axes de la politique de prévention des risques d'inondation.

S'il est impossible de réduire le risque naturel à sa source, il est primordial que l'ensemble des acteurs se mobilise et se coordonne autour des sept piliers de la prévention que sont : la connaissance des aléas, la surveillance, l'information préventive et l'éducation des populations, la prise en compte des risques dans l'architecture et l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des constructions, la préparation à la crise et le retour d'expérience.

Le citoyen doit être un acteur à part entière de la prévention des inondations et doit intégrer la culture du risque.

Avant les inondations

La prévention passe par des mesures à suivre tout au long de l'année.

Habitation

- **L'information préventive lors de l'achat d'un bien ou lors d'une location.** Le vendeur ou le bailleur a obligation d'informer le propriétaire ou le locataire sur les risques encourus, sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles reconnues (arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle) et qui ont touché tout ou partie de la propriété concernée. Il s'agit de l'information des acquéreurs et locataires (IAL).

Depuis 2021, l'application ERRIAL (État des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires) permet aux propriétaires et locataires de réaliser des états des risques de manière simple : <https://errial.georisques.gouv.fr>.

- **Il est possible de réaliser un diagnostic d'une habitation par rapport au risque inondation.** Un livret d'auto-évaluation « inondation » de son habitation à l'attention des particuliers est disponible : <http://www.paca.developpement->

durable.gouv.fr/livret-auto-evaluation-citoyenne-inondation-a12060.html. Ces diagnostics peuvent être également être proposés gratuitement par certaines communes.

- **Il est possible d'adapter un logement** : utilisation de matériaux résistants à l'eau, création d'espace refuge en cas d'inondation, rehaussement des prises électriques...

Au niveau de la commune

- **Il est important de se renseigner sur les inondations qui ont eu lieu au niveau de la commune.**

Des repères de crue apposés sur des bâtiments ou ouvrages gardent la mémoire de la hauteur atteinte par certaines inondations passées. Les événements passés sont parfois documentés à l'aide d'images des traces éphémères laissées par l'eau (laisses de crues).

Un grand nombre de ces repères de crues sont consultables sur le site www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr.

Tous les témoins d'une inondation peuvent contribuer à l'enrichissement de ce site à travers un formulaire de saisie d'informations.

Comment se préparer

- **Connaître le risque près de chez soi**

Chaque citoyen peut prendre connaissance du risque qu'il encourt via :

- le site <https://www.georisques.gouv.fr>.
- le plan local d'urbanisme/plan communal qui prend en compte les risques naturels et auquel est annexé le plan de prévention des risques inondation s'il existe.

- **En prévision d'une inondation, prévoir un kit de sécurité.**

En cas de fortes inondations, il faut se préparer à vivre de manière autonome quelques jours avec certains objets essentiels. Le kit qui permettra de vivre de manière autonome durant 3 jours doit être placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible et contient : radio, lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.



PLUIE-INONDATION



RADIO, LAMPE DE POCHE AVEC PILES DE RECHARGE, BOUGIES...

J'AI TOUJOURS UN KIT DE SÉCURITÉ
CHEZ MOI, À PORTÉE DE MAIN.



pluie-inondation.gouv.fr

suivez-nous sur    



3^{ème} partie

Les moyens d'agir

2 octobre 2020 - Tende « Roya » Crédit photo : fb Damien Biard

LA VIGILANCE : LE DISPOSITIF DE RÉFÉRENCE SUR LES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES

Des évènements météorologiques dangereux touchent régulièrement le territoire français et peuvent entraîner de graves conséquences pour la sécurité des personnes, la protection des biens et l'activité économique.

Mise en place en octobre 2001 par Météo-France, la Vigilance est conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole dans les prochaines 24 heures. En traduisant le niveau de danger estimé pour un territoire donné, l'information de vigilance complète les prévisions météorologiques.

Actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h, la carte de vigilance signale le niveau de danger maximal pour chaque département à l'aide d'un code couleur (rouge, orange, jaune ou vert).

Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique ou hydrologique et à faire connaître les précautions pour se protéger. En 2021, la vigilance couvre 9 phénomènes : vent violent, orage, avalanche, neige-verglas, canicule, grand froid, pluie-inondation, vagues-submersion opérés par Météo-France et crues opérées par le réseau Vigicrues.



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le vendredi 02 octobre 2020 à 16h00
Validité : jusqu'au samedi 03 octobre 2020 à 16h00

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

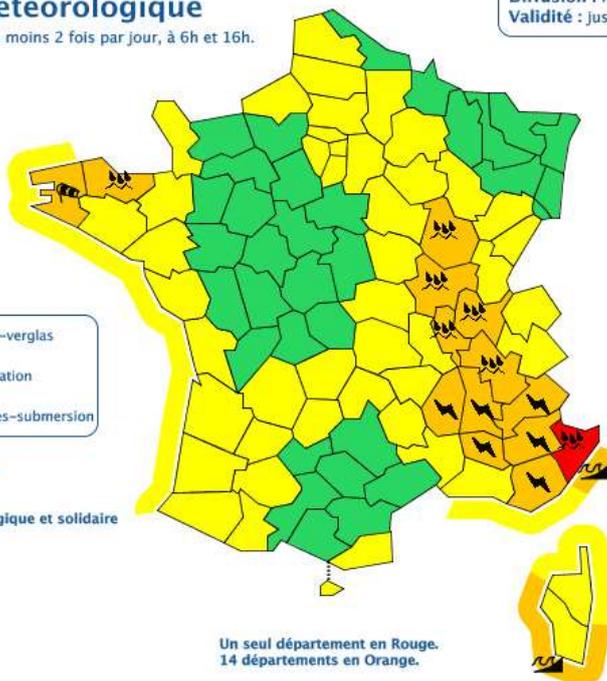
Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-inondation	Inondation
Orages	Vagues-submersion

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire



Un seul département en Rouge.
14 départements en Orange.

Consultez le **bulletin national**

Pluies orageuses marquées sur l'Est et le Sud-Est, particulièrement intenses sur les Alpes Maritimes. Forts cumuls de pluie sur la Bretagne et vent encore fort sur le Finistère. Risque de crue importante sur l'amont du fleuve Var.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Pluie-Inondation/Rouge - Je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités - Je n'utilise pas ma voiture - Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école - Je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible - Je me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit, je ne descends pas dans les sous-sols - J'évacue uniquement sur ordre des autorités en emportant mon kit d'urgence Orages/Orange - Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau - Je m'abrite dans un bâtiment en dur
Vagues-Submersion/Orange - Je ne prends pas la mer - Je m'éloigne des côtes et des estuaires

Copyright Météo France

Carte de Vigilance Météorologique émise le 02/10/2020 à 6h (épisode Alpes-Maritimes)

Le réseau Vigicrues surveille les principaux cours d'eau, soit

23 000 km

en métropole qui concernent près de

75 % de la

population exposée au risque inondation

Le réseau Vigicrues produit la vigilance crues

2 fois par jour à

10h et 16h

et assure une surveillance hydrométéorologique

24/24 h

365 j/an

LA VIGILANCE CRUES: UN SERVICE DÉDIÉ A LA PRÉVISION DES CRUES

Le service de vigilance et de prévision sur les crues est réalisé par le réseau Vigicrues du Ministère de la Transition écologique. Ce réseau se compose des Services de prévision des crues (SPC) et des Unités d'hydrométrie (UH) au sein des DREAL, coordonnés par le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi), service à compétence nationale rattaché à la DGPR.

Le territoire national comprend 130 000 km de cours d'eau de plus d'un mètre de largeur. **Le réseau Vigicrues surveille 23 000 km des principaux cours d'eau concernant près de 75% de la population exposée au risque inondation.**

Sur ces cours d'eau, **il publie la vigilance « crues » (320 tronçons concernés) deux fois par jour à 10h et 16h** et lorsque la situation le nécessite. Cette prévision expertisée se matérialise sur la carte Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr) accessible au grand public.



Carte Vigicrues du 2 octobre 2020 (Alpes-Maritimes)

La carte permet une vue nationale ou des vues locales en cliquant sur les différents territoires. La carte nationale est accompagnée d'un bulletin d'information à l'échelle nationale. Les cartes locales sont accompagnées de bulletins d'information locaux produits par chaque service de prévision des crues (SPC).

LA VIGILANCE « PLUIE-INONDATION » :

La vigilance « pluie-inondation » élaborée par Météo-France concerne les fortes pluies pouvant engendrer des inondations comme celles induites par le ruissellement pluvial qui en s'accumulant dans les cours d'eau à réaction très rapide provoque leur débordement. Elle délivre un premier niveau d'information sur le danger d'inondation en dehors des principaux cours d'eau faisant l'objet de la vigilance crues.

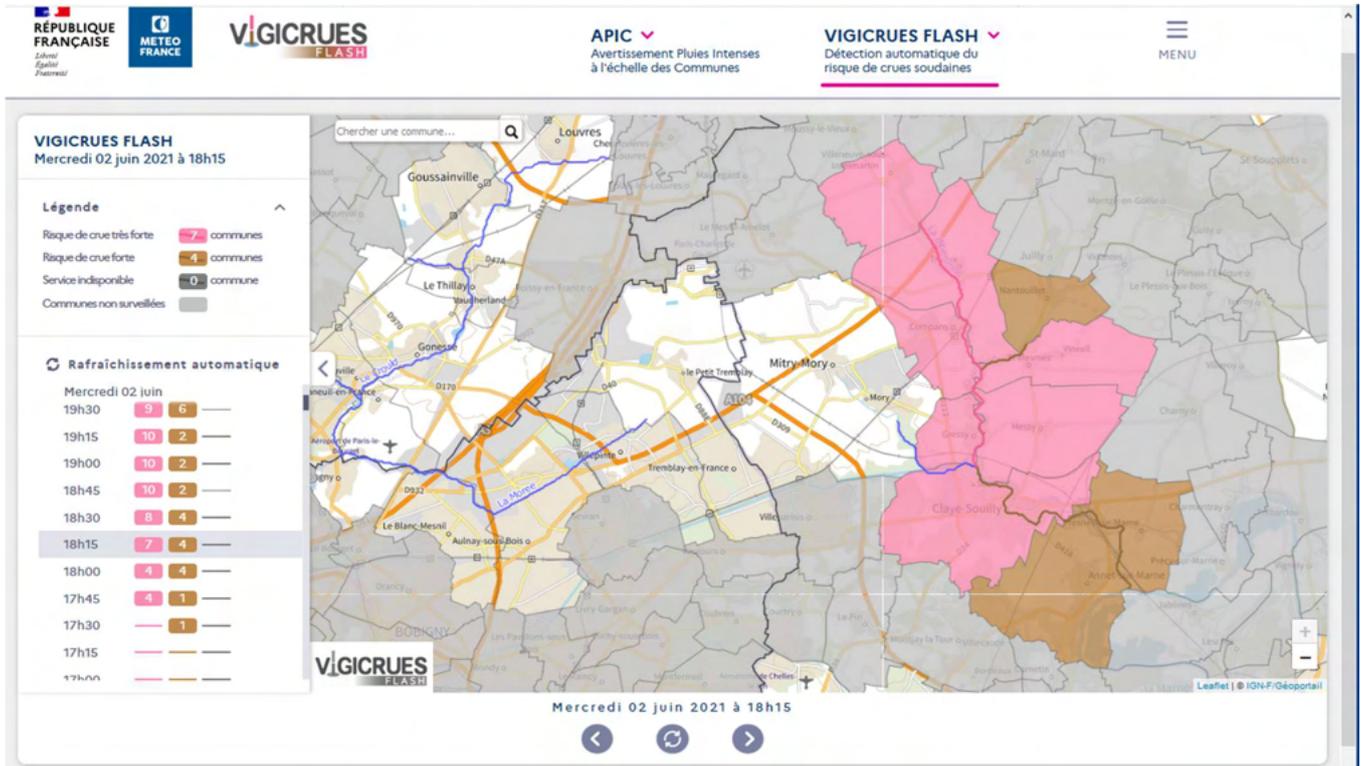
LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES A LA VIGILANCE : APIC ET VIGICRUES FLASH

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues soudaines avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens. Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique proposent deux outils d'avertissement aux préfetures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux qui peuvent s'y abonner gratuitement. Ces services d'avertissement automatique basés sur l'observation complètent la Vigilance météorologique et Vigicrues :

Le service APIC (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) de Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations observées revêtent un caractère intense dans la commune ou les communes environnantes. Disponible sur l'ensemble des communes de métropoles, APIC permet de suivre l'évolution et la localisation de l'épisode pluvieux en cours et de connaître le nombre de communes touchées. APIC est disponible sur l'ensemble des communes de métropole.

Le service Vigicrues Flash : service d'avertissement automatique sur les risques de crues soudaines géré par le ministère de la Transition écologique, il informe d'un risque de crues soudaines, qualifiées de fortes ou très fortes, dans les prochaines heures, avec une synthèse effectuée par commune. Seuls les cours d'eau de métropole pour lesquels l'information est fiable bénéficient du service. Ce service est complémentaire du dispositif de vigilances crues et des APIC.

Les citoyens peuvent également consulter les services APIC et Vigicrues Flash à partir du site de la Vigilance météorologique et du site de la vigilance crues. Ils ne peuvent toutefois pas s'abonner aux avertissements.



Les phénomènes dangereux : En complément, les prévisions de phénomènes dangereux de Météo-France signalent la probabilité de survenue de pluies intenses jusqu'à 7 jours (accès via le site <https://vigilance.meteofrance.fr> onglet « Prochains jours »).

VIGILANCE ET ALERTE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

La vigilance permet d'anticiper de manière appropriée le danger maximal attendu pour les 24 prochaines heures (par exemple lorsqu'une prévision chiffrée confirme le risque d'inondation). Cette vigilance est un avertissement simple qui invite le public et les autorités à prendre des informations complémentaires et propose quelques conseils de comportements.

L'alerte, quant à elle, n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue justifie le déclenchement des mesures de mise en sûreté des personnes et des biens et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par les autorités ayant pouvoir de police (préfet, maire). Les maires alertent la population et peuvent mettre en œuvre **le plan communal de sauvegarde**.

La vigilance permet donc d'anticiper la crise et ainsi de gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

LES NIVEAUX DE VIGILANCE

Rouge : une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange : soyez très vigilants

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune : soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus (par exemple mistral, orage d'été, montée des eaux). Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : pas de vigilance particulière

NE CONFONDEZ PAS CES TERMES !



VIGILANCE
ET ALERTE
INONDATION



VIGILANCE

Information sur un danger potentiel

Une vigilance peut conduire à l'activation d'une alerte.

ALERTE



Signal prévenant d'un danger imminent ou en cours



Information sur un phénomène dangereux potentiel dans les 24h à venir, visant à susciter une attitude de vigilance du public.



QUOI ?



Diffusion par les autorités d'un signal appelant les individus qui la reçoivent à adopter un comportement de protection.



Basée sur la veille et le suivi des phénomènes naturels. Diffusion par Météo France et le réseau Vigicrues.



OUTILS



Sirènes, messages radio, SMS, etc., déclenchés par le préfet ou le maire.

La vigilance VOUS intéressant n'est pas fréquente...
... mais elle réclame votre attention !



A RETENIR

L'alerte VOUS concernant est très rare...
... adoptez un comportement réflexe de protection (mise en sécurité, évacuation...).



Informez-vous sur la situation et les prévisions, anticipez, préparez-vous, suivez les conseils de comportement.



QUE FAIRE ?



Mettez-vous immédiatement à l'abri ou dirigez-vous vers le lieu de refuge indiqué par les autorités.

Publication : Septembre 2019
Rédacteurs : Christine VERRIEST-LEBLANC (MIAM/DREAL PACA),
Michel SACHER (Cypres)
Merci pour leur aide à : Pascal BELIN (CEREMA), Sébastien FOREST (DREAL Occitanie),
Yves LESPINAT (DREAL PACA), Anna-Cécile NOVELLA (SIDPC06), François PRADON
(EMIZ Sud), Christophe RATINAUD (EMIZ Sud), Aude WITTEN (SCHAF)
Conception graphique : Nicolas JEAUNEAU (Cypres)

En collaboration avec le CEREMA



Plaquette pédagogique sur la différence entre la vigilance et l'alerte (MIAM, 2019).

Que faire lorsqu'un épisode de pluies intenses est prévu ?

Se tenir informé

<http://www.meteofrance.com>
<https://vigilance.meteofrance.fr>
<https://www.vigicrues.gouv.fr>

Noter les numéros utiles

Le **112** (numéro valide dans l'Union Européenne et strictement réservé aux urgences : ambulance/pompiers),

Le **114** (numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes)

Le **18** (les pompiers)

Le **15** (Samu)

Le **17** (gendarmerie, commissariat de police)

Appliquer les 8 bons comportements de la campagne d'information

S'assurer d'avoir un kit de sécurité facilement accessible

Assurer sa propre sécurité et celle de ses proches

Nos partenaires

Dicom > Compléter logo et texte partenaires @DK

Association des Maires de France (AMF)	
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANET)	
Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)	
Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB)	
Assemblée des communautés de France (ADCF)	
Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI)	
Fédération des institutionnels du tourisme français (ADN Tourisme)	
<p>Née le 11 mars 2020 du regroupement des trois fédérations historiques des acteurs institutionnels du tourisme, Offices de Tourisme de France, Tourisme & Territoires et Destination Régions, ADN Tourisme fédère les représentants des trois échelons territoriaux, métropolitains et ultramarins (offices de tourisme, comités départementaux et régionaux du tourisme) et représente, au niveau national, les forces conjuguées de près de 1 100 structures et 11 500 salariés.</p> <p>La préservation des espaces naturels est primordiale pour l'équilibre et l'attractivité des territoires. De fait, la sensibilisation des publics sur leur fragilité va naturellement de pair avec les missions d'accueil et d'information des organismes institutionnels de tourisme et explique l'engagement d'ADN Tourisme dans cette campagne aux côtés du Ministère.</p>	
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	
Assurance Prévention	
<p>La prévention fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est aussi une cause au service de laquelle tous s'engagent, indissociable de leur responsabilité sociétale.</p> <p>Les adhérents de la Fédération Française de l'Assurance mènent en leur nom propre de nombreuses campagnes de prévention mais ont également décidé de s'investir dans des actions collectives au sein d'Assurance Prévention.</p>	
La Poste	
Gîtes de France	

Routard.com	
Randonnée Pédestre	 www.ffrandonnee.fr
Radio VINCI Autoroutes (107.7)	
<p><i>Nous vous accompagnons tout au long de votre voyage. Notre mission : vous communiquer les informations sur les conditions de circulation, la météo pour rouler en toute sécurité sur l'autoroute, les messages sur les bons comportements à adopter au volant.</i></p> <p><i>Radio VINCI Autoroutes, une radio au service du public, à suivre aussi avant votre départ sur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > www.radiovinciautoroutes.com > https://twitter.com/Radio1077 > https://www.facebook.com/radiovinciautoroutes/ > et sur notre application gratuite et téléchargeable sur App Store et Google Play 	

CONTACTS PRESSE

Anne-Sophie Lebriton

anne-sophie.lebriton@developpement-durable.gouv.fr